Mairie de CETON
COMMUNE DU PERCHE

ARRÊTÉ n° 2026-10-20 / 089
Portant mesures de police particulières à l'occasion du Pressi-Mobile le Dimanche 25 octobre 2026

Le Maire de la Commune de CETON (Orne),

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212.1, L.2212.2, L.2213.1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la Route, et notamment l'article R.225 ;

Vu la demande de Festi'Perche en date du 19/10/2026,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la route ;

ARRÊTE

Article 1
Le Pressi-Mobile s'installera sur la Place du Foyer Rural le dimanche 25 octobre 2026 de 8h00 à 18h00.

Article 2
Le stationnement sera interdit à tous les véhicules du samedi 24 octobre 2026, 18h30 au dimanche 25 octobre 2026, 18 heures sur la place du Foyer Rural.
L'interdiction sera matérialisée par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3
Des copies du présent arrêté seront adressées à :
- Monsieur le commandant de la communauté de brigade de Bellême ;
- Tout agent de la force publique.

Ceton, le 20 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CETON 61 (Orne)

Vincent LEROY

Affiché le 23/10/2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire Ceton et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.